



1^{ère} année Licence «Droit, Economie, Gestion»
Mention «Droit et science politique»
Réglementation pour l'année universitaire 2011-2012
Antennes d'Agen et Périgueux

Premier semestre		Total semestre : 190 h –30 ECTS					
UE 1-1- Appréhension des concepts fondamentaux du droit		TOTAL : 110 h				Total ECTS : 18	
Matières		Volume horaire		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature
Introduction générale à l'étude du droit		15h*	40h	/40	/50	4 et 5	Ecrit 3h
Théorie générale du droit constitutionnel		15h*	40h	/40	/50	4 et 5	Ecrit 3h
Introduction historique au droit		15h*	40h	/40	/50	4 et 5	Ecrit 3h
*L'étudiant choisit deux matières parmi les trois proposés. Les TD se déroulent sur la base de dix séances de 1 h 30. Des TD de méthodologie d'une durée de 6 h à raison de 2 séances de 1 h 30 par matière de TD choisie sont organisés							
Total /180 – Capitalisation de l'UE à partir de 90 points.							
UE 1-2 – Connaissance de l'environnement juridique		TOTAL : 60 h				Total ECTS : 8	
Matières		Volume horaire		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature
Matière non choisie en UE 1			40h		/50	5	Oral ou écrit 1h
Institutions juridictionnelles			20h		/30	3	Oral ou écrit 1h
Total /80 – Capitalisation de l'UE à partir de 40 points							
UE 1-3 – Connaissance et compréhension du monde contemporain		TOTAL : 20 h				Total ECTS : 4	
Matières		Volume horaire		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature
1 matière à choisir parmi : - Histoire contemporaine - Problèmes économiques contemporains			20h		/40	4	Oral ou écrit 1h
Total /40 – Capitalisation de l'UE à partir de 20 points.							
Total du semestre / 300 – Capitalisation du semestre à partir de 150 points.							

Deuxième semestre		Total semestre : 210 h – 30 ECTS					
UE 2-1 - Appréhension des concepts fondamentaux du droit		TOTAL : 110h				Total ECTS : 16	
Matières		Volume horaire		Barème		Examen terminal	
		TD*	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature
Droit civil		15h	40h	/30	/50	3 et 5	Ecrit 3h
Droit constitutionnel		15h	40h	/30	/50	3 et 5	Ecrit 3h
Histoire des institutions		15h	40h	/30	/50	3 et 5	Ecrit 3h
<i>L'étudiant choisit deux matières parmi les trois proposés. Les TD se déroulent sur la base de dix séances de 1 h 30. L'étudiant doit choisir les mêmes matières qu'au premier semestre</i> <i>Des TD de méthodologie d'une durée de 6 h à raison de 2 séances de 1 h 30 par matière de TD choisie sont organisés</i>							
Total / 160 – Capitalisation de l'UE à partir de 80 points.							
UE 2-2 - Connaissance de l'environnement juridique		TOTAL : 60h				Total ECTS : 8	
Matières		Volume horaire		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature
Matière non choisie en UE 4			40h		/50	5	Oral ou écrit 1h
Institutions administratives			20h		/30	3	Oral ou écrit 1h
Total / 80 – Capitalisation de l'UE à partir de 40 points.							
UE 2-3 – Connaissance et compréhension du monde contemporain		TOTAL : 40h				Total ECTS : 6	
Matières		Volume horaire		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature
2 matières à choisir parmi : - Histoire des idées politiques - Problèmes juridiques, philosophiques et sociaux contemporains - Anglais - Espagnol - Allemand - Activités physiques et sportives*			20h		/30	3	Oral ou écrit 1h Epreuve spécifique
*L'option sport devra être pratiquée dès le premier semestre pour être évaluée au second semestre							
Total / 60 – Capitalisation de l'UE à partir de 30 points							
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points.							



2^{ème} année Licence «Droit, Economie, Gestion»
Mention «Droit et Science politique»
Réglementation pour l'année universitaire 2011-2012
Antennes d'Agen et Périgueux

Premier semestre		Total semestre : 200 à 210 h –30 ECTS					
UE 3-1 – Approfondissement des concepts fondamentaux du droit		TOTAL : 110h			Total ECTS : 16		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Droit civil I	15h	40h	/30	/50	3 et 5	Ecrit	3h
Droit administratif I	15h	40h	/30	/50	3 et 5	Ecrit	3h
Total / 160 – Capitalisation de l'UE à partir de 80 points.							
UE 3-2 – Environnement international et européen		TOTAL : 40h			Total ECTS : 8		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
Institutions européennes		20h		/40	4	Oral ou écrit	1h
Introduction au droit international public		20h		/40	4	Oral ou écrit	1h
Total / 80 – Capitalisation de l'UE à partir de 40 points							
UE 3-3 – Connaissance et compréhension du monde contemporain		TOTAL : 30 à 40h			Total ECTS : 6		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal		Nature	Durée
2 matières à choisir :							
- Anglais	15h		/30		3 x 2		
- Espagnol	15h		/30				
- Allemand	15h		/30				
- Histoire des institutions juridictionnelles		20h		/30		Oral ou écrit	1h
- Philosophie du droit		20h		/30		Oral ou écrit	1h
- Droits constitutionnels européens		20h		/30		Oral ou écrit	1h
Total / 60 – Capitalisation de l'UE à partir de 30 points.							
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points.							

Deuxième semestre		Total semestre : 220 à 230 h –30 ECTS					
UE 4-1 - Approfondissement des concepts fondamentaux du droit		TOTAL : 110 h			Total ECTS : 16		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
Droit civil 2	15h	40h	/30	/50	3 et 5	Ecrit	3h
Droit administratif 2	15h	40h	/30	/50	3 et 5	Ecrit	3h
Total / 160 – Capitalisation de l'UE à partir de 80 points.							
UE 4-2 - Approche des techniques patrimoniales		TOTAL : 60 h			Total ECTS : 7		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
Régime général de l'obligation		20h		/30	3	Oral ou écrit	1h
Droit des biens		40h		/40	4	Oral ou écrit	1h
Total / 70 – Capitalisation de l'UE à partir de 35 points.							
UE 4-3 – Connaissance et compréhension du monde contemporain		TOTAL : 30 à 40 h			Total ECTS : 7		
Matières	Volume horaire		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
2 matières à choisir :							
- Anglais	15h				3 x 2		
- Espagnol	15h		/30				
- Allemand	15h		/30				
- Science politique		20h		/30		Oral ou écrit	
- Introduction au droit pénal et à la science criminelle		20h		/30		Oral ou écrit	
- Politique économique et budgétaire		20h		/30		Oral ou écrit	
- Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement		20h		/30		Epreuve spécifique	
- Activités physiques et sportives *				/30		Epreuve spécifique	
Méthodologie du projet**	5h		/10		1		
Total / 70 – Capitalisation de l'UE à partir de 35 points.							
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points.							

*L'option sport devra être pratiquée dès le premier semestre pour être évaluée au second semestre

**La méthodologie du projet se déroule sur les 2 semestres et est évaluée au second semestre



3^{ème} année Licence «Droit, Economie, Gestion»
Mention «Droit et science politique» - Parcours « Droit »
Réglementation pour l'année universitaire 2011-2012
Antennes d'Agén et Périgueux

Premier semestre		Total semestre : 225 à 246 h –30 ECTS						
UE 5-1 Approfondissements disciplinaires		TOTAL : 102 h				Total ECTS : 18		
Matières	Volume horaire		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée	
Droit civil 1 (Contrats spéciaux) Droit des Libertés fondamentales		15h	36h	/30	/60	9 (3+6)	Ecrit	3 h
Total /180 Capitalisation de l'UE à partir de 90points.								
UE 5-2 Diversité disciplinaire		TOTAL : 108 h				Total ECTS : 6		
Matières	Volume horaire		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée	
3 matières au choix dans la liste ci-dessous : Droit du travail 1 (Relations collectives de travail) Droit des affaires 1 (Droit commercial général) Droit pénal général Procédure civile Histoire du droit 1 (Histoire du droit des contrats et des sûretés) Droit international public 1 (Système juridique international) Droit administratif 1 (Responsabilité des personnes publiques) Droit budgétaire			36h		/20	2	Oral ou écrit 1h	
Total /60– Capitalisation de l'UE à partir de 30 points								
UE 5-3 Compétences transverses		TOTAL : 15 à 36h				Total ECTS : 6		
Matières	Volume horaire		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle terminal	ECTS	Nature	Durée	
2 matières au choix dans la liste ci-dessous : - Anglais - Espagnol - Allemand - matières parmi celles non choisies en UE 5-2		15h 15h 15h		/30		3		Oral ou écrit 1h
Total /60– Capitalisation de l'UE à partir de 30 points								
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points.								

Deuxième semestre		Total semestre : 225 à 246 h –30 ECTS						
UE 6-1 Approfondissements disciplinaires		TOTAL : 102 h				Total ECTS : 18		
Matières	Volume horaire		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
Droit civil 2 (Droit des sûretés) Droit de l'Union européenne		15h	36h	/30	/60	9 (3+6)	Ecrit	3 h
Total / 180 – Capitalisation de l'UE à partir de 90 points.								
UE 6-2 Diversité disciplinaire		TOTAL : 108 h				Total ECTS : 6		
Matières	Volume horaire		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
3 matières au choix dans la liste ci-dessous : Droit du travail 2 (Relations individuelles de travail) Droit des affaires 2 (Droit des sociétés) Procédure pénale Histoire du droit 4 (Histoire de la pensée juridique) Droit international public 2 (Sanctions du droit international) Droit administratif 2 (Contentieux administratif) Droit fiscal			36h		/20	2	Oral ou écrit 1h	
Total /60– Capitalisation de l'UE à partir de 30 points								
UE 6-3 Compétences transverses		TOTAL : 15 à 36 h				Total ECTS : 6		
Matières	Volume horaire		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
2 matières au choix dans la liste ci-dessous : - Anglais - Espagnol - Allemand - matières parmi celles non choisies en UE 6-2 - Activités physiques et sportives*		15h 15h 15h		/30 /30 /30		3		Oral ou écrit 1h Epreuve spécifique
<i>*L'option sport devra être pratiquée dès le premier semestre pour être évaluée au second semestre</i>								
Total /60– Capitalisation de l'UE à partir de 30 points								
Total du semestre / 300 - Capitalisation du semestre à partir de 150 points.								

VALIDATION DU PARCOURS DE LICENCE CHOISI PAR L'ETUDIANT : Pour valider son parcours de licence, l'étudiant doit avoir choisi sur l'année au moins trois enseignements semestriels en Droit privé, trois enseignements semestriels en Droit public et un enseignement semestriel en Histoire du droit.

EXAMENS TERMINAUX

Périodes d'examens

1^{er} semestre : 1^{ère} session en janvier, 2^{ème} session en juin

2^{ème} semestre : 1^{ère} session en mai, 2^{ème} session en juin

Clauses valables pour toutes les sessions

Les écrits terminaux sont rédigés sur des copies respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée.

Trois absences non justifiées à une séance de Travaux Dirigés entraînent la note zéro en contrôle continu de la matière, au sein de l'unité d'enseignement. Cette note zéro, comme l'ensemble des notes de contrôle continu, est reportée en deuxième session.

L'étudiant est considéré comme absent s'il se présente avec un retard supérieur à 15 minutes après le début de l'épreuve.

Les heures et les lieux pour consulter les copies seront affichés sur les panneaux lors des résultats des examens.

Dans tous les cas, la forme des épreuves est décidée par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans les modalités de contrôle des connaissances.

Session de rattrapage

Pour être admis à se présenter à la session de rattrapage, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne égale au moins à 8/20 entre les deux semestres de la même année de licence, chacun affecté d'un coefficient 1. En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves de la première session pour raison de force majeure dûment justifiée (notamment maladie, décès d'un proche, accident), l'étudiant qui aurait obtenu une note moyenne inférieure à 8/20 pourra être autorisé par le directeur de l'UFR concerné à se présenter à la session de rattrapage.

Pour cette session de rattrapage, les épreuves des matières avec travaux dirigés sont organisées selon les mêmes modalités que lors de la première session. Les matières sans travaux dirigés feront l'objet d'épreuves orales. Toutefois, si le nombre d'étudiants est supérieur à 120, une épreuve écrite peut être organisée à titre exceptionnel.

Pour les unités d'enseignements capitalisées : l'étudiant ne peut repasser aucune épreuve même dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne de 10/20.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : l'étudiant doit obligatoirement et uniquement passer les épreuves auxquelles il n'a pas eu la moyenne. Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la session de rattrapage. Les notes inférieures à 10 sur 20 sont remplacées par les notes obtenues à la session de rattrapage, même si les secondes sont inférieures aux premières

En cas d'absence à une épreuve qu'il doit repasser à la session de rattrapage, l'étudiant aura la note zéro.

Les notes obtenues au contrôle continu sont définitivement acquises pour la première session et la session de rattrapage.

Quel que soit le motif de l'absence à une épreuve d'examen, aucune session de remplacement autre que la session de rattrapage ne peut être offerte à un étudiant.

Règles de validation et de passage

a) Les unités d'enseignements

Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable lorsque la moyenne des notes obtenues dans les matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est au moins égale ou supérieure à 10 sur 20. Cette compensation s'effectue sans note

éliminatoire. La validation de l'unité d'enseignement confère les crédits européens correspondants.

b) Les semestres

Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable si les unités d'enseignement qui le composent sont acquises. Il est également acquis si la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement qui le composent, affectées de leur coefficient, est au moins égale à 10 sur 20. Il est aussi acquis si la moyenne entre les deux semestres de la même année de licence, chacun affecté d'un coefficient 1, est au moins égale à 10 sur 20.

La validation du semestre confère 30 crédits européens.

L'étudiant qui n'a pas validé le semestre conserve le bénéfice des unités acquises.

c) Le DEUG

Le DEUG est délivré à tout étudiant qui a validé les quatre premiers semestres de la licence, soit 120 crédits.

Le DEUG pourra être également délivré, sur décision du jury, à l'étudiant qui a obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des quatre semestres s'il souhaite se réorienter, notamment en licence professionnelle. Cette validation du DEUG ne permet pas à l'étudiant de valider les semestres qu'il n'aurait pas obtenus et de poursuivre en troisième année de licence s'il ne remplit pas la condition prévue au point f ci-après.

d) La licence

La licence est délivrée à l'étudiant qui valide les six semestres du cursus. Elle est également délivrée à l'étudiant dont la moyenne entre les six semestres du cursus, chacun affecté d'un coefficient 1, est au moins égale à 10 sur 20 et dont la moyenne entre les cinquième et sixième semestres, chacun affecté d'un coefficient 1, est au moins égale à 10 sur 20.

L'obtention de la licence confère 180 crédits européens.

e) Attribution de mentions aux semestres, au DEUG et à la licence

Les mentions sont attribuées sur la moyenne des unités d'enseignement pour le semestre, des quatre premiers semestres pour le DEUG et des six semestres pour la licence.

- Mention passable : note supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20
- Mention assez bien : note supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20
- Mention bien : note supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20
- Mention très bien : note supérieure ou égale à 16/20

f) Progression dans le cursus licence

L'étudiant peut poursuivre dans l'année supérieure de licence dès lors qu'il a obtenu une moyenne entre les deux semestres de l'année, chacun affecté d'un coefficient 1, au moins égale à 10 sur 20. Cette règle de progression s'applique aussi et sans effet rétroactif pour la progression à venir des étudiants qui ont accédé à la seconde ou à la troisième année de la licence au titre de la précédente règle de progression qui permettait la poursuite dans l'année supérieure avec un semestre de dette.

Le nombre maximum d'inscriptions annuelles en première et deuxième années de licence (années un et deux confondues) est limité à trois. Une, et exceptionnellement deux, dérogations peuvent être accordées à l'étudiant qui en fait la demande et justifie ses raisons. En application de cette règle, le nombre de redoublements en première année est limité à un. Après trois ans sans inscription, la limitation du nombre d'inscriptions est prescrite.